



Tél: 04 90 74 12 70

Fax: 04 90 04 61 66

e-mail : [info@ville-gargas.fr](mailto:info@ville-gargas.fr)

[www.ville-gargas.fr](http://www.ville-gargas.fr)

## ARRETE PORTANT OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC POUR TRAVAUX 393 AVENUE DES CORDIERS Pétitionnaire : VAUCLUSE NUMERIQUE

### **Le Maire de la commune de GARGAS,**

Vu le Code des Collectivités Territoriales,

Vu le Code Rural,

Vu la demande en date du 04/04/2024 de la Société VAUCLUSE NUMERIQUE représentée par M. Cyril CARLIN, 438 chemin du panisset 84130 LE PONTET (tel : 06.68.88.50.97) mail : [j.amazian@axione.fr](mailto:j.amazian@axione.fr)) en vue d'occuper temporairement le domaine public (393 avenue des cordiers 84400 GARGAS) pour réaliser des travaux de pose de compteur et de branchement réseaux,

Vu le décret n° 64.262 du 14.03.1964 relatif à la conservation et la surveillance des voies communales,

## **ARRETE**

**Article 1** : Le déclarant est autorisé à occuper temporairement le domaine public (393 avenue des cordiers 84400 GARGAS) pour réaliser des travaux de pose de compteur et de branchement réseaux.

**Article 2** : Le stationnement des véhicules sera interdit sur l'emprise du chantier et le déclarant pourvoira à la signalisation du chantier jusqu'à l'achèvement des travaux de remise en état.

**Article 3** : Le présent arrêté sera applicable du lundi 22 avril 2024, 8h, au vendredi 31 mai 2024, 18h, soit pour une durée de 40 jours.

**Article 4** : Le droit des tiers sont et demeurent expressément réservés.

**Article 5** : Le déclarant sera tenu à réparer à ses frais toutes avaries pouvant être occasionnées aux installations du fait de l'occupation du Domaine Public.

**Article 6** : Le présent arrêté sera affiché en Mairie et aux lieux habituels d'affichage pendant la durée des travaux.

**Article 7** : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement de la publicité d'affichage.

**Article 8** : Monsieur le Directeur Général des Services, Monsieur le Maire de GARGAS et Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie d'APT sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera notifié au pétitionnaire : **VAUCLUSE NUMERIQUE représentée par M. Cyril CARLIN, 438 chemin du panisset 84130 LE PONTET.**

Fait à GARGAS le 15 avril 2024

Le Maire

Bruno VIGNE-ULMIER

